Le temps plein aménagé étendu à tous les médecins du secteur public

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-01-13 13:56:42 - Vu sur pharmacie.ma

Les médecins du secteur public sont autorisés à travailler dans le secteur privé. C'est ce qui a été décidé par le ministre de la santé, El Houssain Louardi, à l'issue de la réunion tenue, le 21 décembre 2015, avec le Syndicat indépendant des médecins du secteur public (SIMSP). En effet, dans le procès-verbal de cette réunion qui s'inscrit dans le cadre du dialogue social, il est écrit que les médecins du secteur public peuvent intervenir dans les structures privées de santé et cela dans les mêmes règles que celles fixées par la décision conjointe N° 14 876 du 7 septembre 2015 signée par le ministère de la santé et les médecins enseignants- chercheurs. Autrement dit, il y a une extension du régime du Temps plein aménagé (TPA) à l'ensemble des médecins du secteur public qui pourront ainsi travailler deux demi-journées par semaine dans les structures privées de santé.

Concernant les éventuels abus, le SIMSP rassure. Une commission composée des représentants du ministère de la santé, du Conseil national de l'ordre des médecins, des directeurs des CHU et du syndicat sera chargée du contrôle de ce partenariat. Elle devra dans le même sens rédiger les termes du contrat fixant les conditions de travail.